

TYPE DE BULLETIN : Avis aux émetteurs
DATE DU BULLETIN : Le 18 septembre 2018

Objet : Formulaire électronique 2A – Formulaire de renseignements personnels
Formulaire électronique 2C1 – Déclaration

Dépôts électroniques obligatoires après le 30 septembre 2018

Dans son bulletin daté du 14 décembre 2017, la Bourse de croissance TSX (la « **Bourse** ») a fait état de ses modifications apportées au Formulaire 2A – *Formulaire de renseignements personnels* (le « **FRP en version papier** ») et au Formulaire 2C1 – *Déclaration* (la « **Déclaration en version papier** ») dans le but de permettre le dépôt des formulaires en ligne (respectivement, le « **FRP électronique** » et la « **Déclaration électronique** »). La Bourse a également indiqué dans son bulletin daté du 14 juin 2018 qu'elle continuerait d'accepter la version papier notariée du FRP et de la Déclaration jusqu'au 30 septembre 2018 (la « **date limite pour le dépôt en version papier** »). La Bourse rappelle aux requérants, aux émetteurs inscrits, aux avocats spécialisés en valeurs mobilières et aux organisations participantes qu'elle acceptera uniquement le FRP électronique et la Déclaration électronique après le 30 septembre 2018. **Après le 30 septembre 2018, le FRP en version papier et la Déclaration en version papier ne seront plus acceptés.**

Pour toute question relative au présent bulletin, veuillez communiquer avec :

Charlotte Bell	Conseillère juridique principale des politiques	604 643-6577	charlotte.bell@tmx.com
Kyle Araki	Directeur, Formation de capital (Calgary)	403 218-2851	kyle.araki@tmx.com
Tim Babcock	Directeur général, Formation de capital	416 365-2202	tim.babcock@tmx.com
Andrew Creech	Directeur, Formation de capital (Vancouver)	604 602-6936	andrew.creech@tmx.com
Sylvain Martel	Directeur, Formation de capital (Montréal et Toronto)	514 788-2408	sylvain.martel@tmx.com